

CSSCT établissement EDLI / SETEMO

Procès-verbal de la réunion d'installation

du 29 janvier 2024

Membres légaux

taire de la CSSCT	Présent
secrétaire-Adjoint de la CSSCT	Présent
	Présent (visio)
	Présent
	Présent

Membre expert

Présent

Membres de droit

e la CSSCT	Présent
decin du Travail	Présente
atrice Prévention	Présente
trôleurs des Services	Non-convoqués pour la réunion d'installation

éstantants syndicaux CSSCT

représentante Syndicale CFTC	Présente
t Syndical UNSA	Présent
présentant Syndical CGT	Présent
	Présent (visio)
	Présent

Invités

sponsable Relations Sociales	Présente
ière en santé au travail	Présente

Procès-Verbal rédigé

étaire de la CSSCT

ORDRE DU JOUR

1. Point sur les modalités de fonctionnement (rôles et missions).
2. Désignation du Secrétaire de la CSSCT.
3. Désignation du Secrétaire adjoint de la CSSCT.
4. Désignation des deux membres de la CSSCT au Comité de pilotage des RPS de l'établissement.
5. Communication du calendrier prévisionnel des réunions ordinaire de la CSSCT pour l'année 2024.

En préambule au point 1 de l'ordre du jour, Mo [REDACTED] ésepte et fait un tour de table afin que chaque membre fasse de même.

[REDACTED] et un exemplaire de la clé du local RDP / CSSCT à chaque membre présent ainsi que le plan d'accès à ce local qui se situe au bâtiment BALOO. Elle fait également circuler une liste de recensement des besoins en EPI.

1. Point sur les modalités de fonctionnement (rôle et missions).

Mo [REDACTED] que les principales missions de la CSSCT, y compris en matière de prévention et d'analyse des accidents du travail, des conditions de travail et du suivi des inaptitudes. La CSSCT sera amenée à exprimer deux types d'avis :

- Avis motivé qui ne nécessitera pas une consultation du CSE mais juste une information
- Avis d'orientation qui nécessitera une consultation du CSE

M [REDACTED] mande si les votes se feront à bulletin secret, si l'un des membres en exprime le souhait. Il précise que rien ne l'interdit dans nos accords d'entreprise.

[REDACTED] répond que les votes se feront à main levée. Elle ajoute que rien ne le précise dans nos accords mais que rien ne précise le contraire non plus. Elle rappelle que les réunions sont faites en panachage (présentiel et visioconférence) et que nous ne disposons pas des mêmes outils que le CSE pour garantir la confidentialité des votes à distance.

Mo [REDACTED] part de son désaccord avec la réponse apportée qui lui semble erronée et que rien n'interdit cette procédure à bulletin secret.

M [REDACTED] lu en précisant que si un sujet venait à nécessiter un vote à bulletin secret, les membres pourraient en faire la demande avant la réunion afin de trouver une solution pratique pour le mettre en place.

[redacted] cise que cette procédure n'est pas prévue pour les CSSCT et indique que ce sujet pourrait être clarifié à l'occasion d'une négociation entre les organisations syndicales et la direction.

Mo [redacted] ande si l'établissement dispose d'un DUERP et si oui, pourquoi il n'est pas fourni aux membres lors de cette réunion.

[redacted] pond que l'établissement vient d'intégrer l'U.E.S. et qu'il y a encore un travail à faire pour le mettre à niveau sur le même logiciel que celui de DLP.

Mo [redacted] ande également s'il existe une procédure d'accès aux chantiers, où sont amené à travailler les salariés de l'établissement, que les membres doivent respecter pour pouvoir réaliser les inspections.

Mo [redacted] que que pour des raisons évidentes de sécurité, on ne peut pas accéder aux chantiers n'importe comment.

M [redacted] orque que c'est bien pour ces raisons qu'il aurait été logique de mettre en place un process d'accès afin que les membres connaissent le ou les interlocuteur(s) à prévenir, pour accompagnement, lors de ces inspections.

Il ajoute que l'établissement EDLI / SETEMO a intégré l'U.E.S. depuis de long mois et que l'on savait également qu'il deviendrait un établissement à part entière depuis les négociations pour les élections. Il ne comprend pas que l'on n'ait pas anticipé ce genre de demandes afin que la CSSCT soit opérationnelle dès son installation.

2. Désignation du secrétaire de la CSSCT.

Appel à candidatures par le Président. Seul Mon [redacted] rte candidat.

Nombre de votants : [redacted]	
Pour	
Contre	0
Abstention	2

Mo [redacted] donc désigné Secrétaire de la CSSCT.

3. Désignation du Secrétaire adjoint de la CSSCT.

Appel à candidatures par le Président. Seul Mons [redacted] rte candidat.

Nombre de votants : [redacted]	
Pour	
Contre	0
Abstention	2

Mo [redacted] lonc désigné Secrétaire adjoint de la CSSCT.

4. Désignation des deux membres de la CSSCT au comité de pilotage des RPS de l'établissement.

Appel à candidature par monsieur le Président [redacted]
se portent candidats.

Mo [redacted]

Nombre de votants : [redacted]	
Pour	
Contre	0
Abstention	2

Mo [redacted]

Nombre de votants : [redacted]	
Pour	
Contre	0
Abstention	2

5. Communication du calendrier prévisionnel des réunions ordinaire de la CSSCT pour l'année 2024

M [redacted] nce que les prochaines réunions auront lieu le :

- 04 mars 2024
- 03 juin 2024
- 30 septembre 2024
- 11 décembre 2024

M [redacted] lle que les dates de réunions doivent être arrêtées conjointement entre le président et le secrétaire. Dans le cas présent, il nous impose ses propres disponibilités.

M [redacted] ppelle également que dans nos accords il est stipulé qu'il convient d'éviter les réunions les mercredis, or dans les dates communiquées, il y en a une qui tombe un mercredi.

M [redacted] que que les dates des CSSCT sont calées en fonctions du calendrier prévisionnel du CSE, des négociations dans l'entreprise, et des autres CSSCT des autres établissements. Dans la mesure du possible les mercredis ont été évité mais il n'est pas toujours possible de le faire. Une attention particulière a aussi été porté pour que deux CSSCT ne soient pas planifiée le même jour.

Mo [REDACTED] e, qu'en plus des documents qu'il a déjà demandé en début de séance, les membres auraient également besoin d'un organigramme complet et détaillé de l'organisation de l'établissement avec la localisation des différents services qui le composent. Il demande également qui est le référent de la CRAMIF pour l'établissement car il lui semble que Mo [REDACTED] :upez uniquement de la partie chantier alors que monsieur POISSON est plus sur la partie prévention des risques. Il réclame également une copie de la convention collective « Symtec » dont dépend EDLI.

M [REDACTED] nd qu'il existe deux pôles dans l'établissement et qu'il prend note des demandes. Quant à l'Agent des services de préventions de la CRAMIF référent, il semble que ce choix n'ait pas encore été arrêté au sein de la CRAMIF. Cette information sera communiquée dès qu'il en aura la confirmation.

Mo [REDACTED] ute qu'il souhaite que tous les membres soient informés des accidents graves survenus dans l'établissement en direct et non pas par le secrétaire. Il demande également si tous les accès dans le périmètre de l'établissement sont activés.

Mo [REDACTED] note de la demande et ajoute que les accès sont en cours d'activation.

[REDACTED] ande également que lui soit transmis le suivi médical des salariés qui ne dépendaient pas du service médical de l'entreprise, mais aussi le suivi des formations et habilitations de ces derniers.

[REDACTED] écise que les formations sont accessibles en faisant un extrait du fichier des formations auquel elle a accès.

M [REDACTED] ande où sont basés physiquement les effectifs de l'établissement et si une réunion extraordinaire de la CSSCT est prévue pour une information des différents chantiers et projets en cours, avec le dispatch des salariés par projet.

Mo [REDACTED] d que le plus gros des effectifs est basé au bâtiment DAISY et au « cube » (algéco de la base vie) mais il y a aussi de petites équipes dispersées dans le bâtiment CYTALIS et le bâtiment MICKEY MOUSE. Pas de réunion CSSCT prévue mais il va réaliser une synthèse des travaux en cours.

Fin de la réunion d'installation de la CSSCT EDLI / SETEMO à 15h15.